



Madame, Monsieur,

Votre enfant participe au projet « *Frédéric Mistral en chansons* » organisé par le Félibrige en partenariat avec le rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille. Dans ce cadre, il sera amené à répéter et à se produire lors du spectacle suivant, ci-après dénommé LE CONCERT :

- *Frédéric Mistral en chansons*, spectacle répété et enregistré le vendredi 24 mai 2024 au Théâtre Antique d'Arles et répété et préparé durant toute l'année scolaire 2023/2024 dans chaque établissement scolaire et dans tous lieux associés au projet. Des vidéos de présentation seront également préparées dans le courant de l'année destinées à être diffusées le jour du Concert.

Dans le cadre de ce projet, des photographies et/ou enregistrements audiovisuels pourront être effectués le Félibrige ou par une ou plusieurs société(s) de production dûment mandatée(s) par le Félibrige. Aussi, nous vous prions de compléter impérativement le document ci-dessous.

CESSION DE DROITS

Nous soussignés,

Madame et/ou

Monsieur ;

Domiciliés (adresse) :

représentant(s) légal(aux) de l'enfant :

Nom/prénom :

Classe : ; établissement scolaire :

Nous autorisons expressément le Félibrige ou toute société dûment mandatée par lui à enregistrer ou faire enregistrer, par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports audiovisuels, en utilisant tous rapports de cadrage, les images en couleurs et/ou le son des répétitions et du Concert ainsi que les images de préparation et présentation du Concert, et cédon par les présentes au Félibrige ou toute société dûment mandatée par lui les droits de fixation, de reproduction et de représentation de leurs prestations artistiques durant le Concert, lequel pourrait être destiné, sans autre modalité, aux exploitations ci-après.

Les droits cédés sont les suivants :

- Droits de fixation : droit d'enregistrer l'image et/ou le son de la prestation dans sa totalité, lors des répétitions et de la représentation du Concert, par tous procédés techniques et sur tous supports audiovisuels existants.
- Droits de reproduction : le droit de dupliquer ou faire dupliquer, en totalité ou sous forme d'extraits, tous originaux doubles ou copies du Concert sur tous supports, en tous formats (image et/ou vidéo-son) et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, pour l'exercice des droits d'exploitation acquis par le Félibrige ou toute société dûment mandatée par elles.
- Droits de représentation : le droit de procéder ou faire procéder à la représentation de tout ou partie de chaque Concert, associant l'image et le son en version originale par voie de :

a) télédiffusion et par tous procédés inhérents à ce mode d'exploitation connus ou inconnus à ce jour (notamment diffusion par ondes hertziennes, câble, satellite, vidéotransmission payante, diffusion sur le réseau internet (notamment par «web TV», réseaux sociaux,...), par téléphonie mobile ou par tout autre réseau de télécommunication existant ou futur) et ce, quel qu'en soit le circuit de diffusion, gratuit ou payant, en tous lieux publics et/ou privés,

b) diffusion de tout ou partie du Concert par les moyens de transmission à la demande individuelle du public sur tous réseaux de communication électronique, notamment en ligne (tels que les réseaux du type Internet) ou par téléphonie mobile, en «streaming» ou en téléchargement (définitif –VOD EST-, ou temporaire –VOD Location-), et ce à titre gratuit (notamment par télévision de rattrapage, «catch-up TV », en prévisionnage ou « preview », ou VOD gratuite) ou contre paiement d'un abonnement forfaitaire (VOD par abonnement) ou d'un prix individualisé, y compris « pay per view » ; et plus particulièrement sur les chaînes des réseaux sociaux type YouTube, Facebook,... du Félibrige ou de ses partenaires. Diffusion également du Concert sous la forme de vidéogramme du commerce (DVD) diffusés à titre gracieux.

c) reproduction et représentation d'extraits du Concert ou de photographies (ci-après les « Eléments »), notamment sous formes de bandes annonces, sans limitation de durée, et ce dans le cadre strict de la promotion des actions du Félibrige et de ses partenaires. Le Félibrige ou toute société dûment mandatée par lui pourra ainsi reproduire tout ou partie des Eléments sur tous supports, en tous formats, en vue de la fabrication et de la diffusion de toutes jaquettes, marques et étiquettes, affiches, prospectus et plus généralement tous supports de communication et publicitaire, présents,...

Durée et territoires d'exploitation :

Ces droits sont cédés sur le territoire du monde entier, à titre exclusif, pour la durée légale des droits voisins aux droits d'auteur applicable en France.

Fait à, le

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »